

# FFSA

CHAMPIONNAT RALLYE  
DE FRANCE TOUT TERRAIN



## REGLEMENT PARTICULIER

# 12<sup>ème</sup> RALLYE

# TOUT-TERRAIN

# TERRES DU GÂTINAIS

*Les 27, 28 et 29 avril 2018*



## PROGRAMME - HORAIRES

22 mars 2018	9h00	<b>Parution du Règlement et Ouverture des engagements (dès l'obtention du visa FFSA)</b>
16 avril 2018	minuit	<b>Clôture des engagements tous Concurrents</b>
26 avril 2018	dès 8h30	<b>Disponibilité des carnets d'itinéraire et reconnaissances:</b> Voir article 7.1.8.P et article 6.2.6.P
27 avril 2018	9h00	<b>Convoi de reconnaissance (si la météo le permet)</b> Voir article 6.2.6.P
27 avril 2018	16h00-18h30	<b>Vérifications administratives</b> Lieu : CORBEILLES Salle des DOUVES derrière la MAIRIE
27 avril 2018	16h40-19h15	<b>Vérifications techniques</b> Lieu : CORBEILLES Place de l'église sous la halle.
27 avril 2018	17H30	<b>1ère réunion du Collège des commissaires sportifs</b> Lieu : CORBEILLES au PC centre culturel.
27 avril 2018	19h55	<b>Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape</b> Lieu : CORBEILLES au PC du rallye centre culturel ( <u>affichage officiel</u> ), au local relations concurrents parc d'assistance, au parc fermé et à la salle du Gâtinais lors du briefing
27 avril 2018	20h00	<b>Briefing concurrents</b> Lieu : CORBEILLES <u>Salle du Gâtinais</u> .
28 avril 2018	9h00	<b>Départ du rallye, sortie parc fermé et départ du 1<sup>er</sup> concurrent</b> Lieu : CORBEILLES Parc fermé de la sucrerie
28 avril 2018	18h20	<b>Arrivée 1<sup>er</sup> étape, entrée parc fermé du 1<sup>er</sup> concurrent</b> Lieu : CORBEILLES à la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
28 avril 2018	19h45	<b>Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape</b> Lieu : CORBEILLES au PC centre culturel, au local relations concurrents parc d'assistance et au parc fermé
29 avril 2018	08h00	<b>Départ 2<sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé</b> Lieu : CORBEILLES Parc fermé de la sucrerie
29 avril 2018	15h59	<b>Arrivée 2<sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé 1<sup>er</sup> concurrent</b> Lieu : CORBEILLES Parc fermé de la sucrerie
29 avril 2018	18h00	<b>Classement partiel provisoire Etape 2 et classement final provisoire du rallye</b> Lieu : CORBEILLES au PC centre culturel, et au parc fermé au plus tard 30' après arrivée en parc fermé du dernier concurrent.
29 avril 2018	18h30	<b>Remise des prix</b> Au gymnase de CORBEILLES, derrière la Mairie

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA LOIRET organise 27, 28 et 29 avril 2018, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie du GÂTINAIS en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

### 12<sup>ème</sup> Rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS

Le présent règlement a reçu le visa de la LSA Centre-Val de Loire N° 003/2018 en date du 31/01/2018

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 90 en date du 01/02/2018

#### Comité d'organisation :

Président : Gilles ROUX  
Vice-présidente : Sophie GARDIA  
Secrétaire : Sophie GARDIA  
Trésorière : Karine LAUNAY  
Membres : Jacques COURTIN, Jérôme GARDIA, Laura PIVERT  
Conseillers technique et administratif : Sylvain OMNES et Roger SOULAT

L'Organisateur Technique est Mme Sophie GARDIA, Présidente de l'Ecurie du Gâtinais  
Tel : 06 75 39 34 68

Secrétariat avant le Rallye:  
Gilles ROUX – 18 rue de la Garenne  
45240 La Ferté Saint Aubin  
Tél Mobile 06 79 53 02 69  
E-mail [roux.gilles45@orange.fr](mailto:roux.gilles45@orange.fr)

Secrétariat pendant le Rallye:  
Permanence et secrétariat du rallye à partir du jeudi 26 avril 2018  
Au PC course, Centre Culturel de Corbeilles en Gâtinais  
Gilles ROUX 06 79 53 02 69  
Sophie GARDIA 06 75 39 34 68

#### 1.1P. : OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur	HULOT	René-Jean	7288	1003
Président de collègue	CITERNE	Eugène	10415	0114
Membre du collègue	DUMOND	Rémy	3808	1507
"	SEGOUIN	Jean-Marc	3352	1507
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1010
Adjoint au Directeur de course (et rallye2)	PERROT	Elizabeth	6567	1504
Directeur de course adjoint	LOOTVOET	Marie-Line	5938	0112
"	VERGNORY	Hubert	7092	1317
Directeur de course ES	HERBERT	Jacky	12549	1101
"	POTHEAU	Michel	115790	0414
Tricolore	PERROT	José	6570	1504
OTT	PELLISSIE	Michel	147969	1003

Damier	BRISSET	Jean-Yves	3244	1504
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Commissaires techniques	BEREAU	Régis	136886	1507
“ (et rallye2)	COURTIN	Philippe	42190	1504
“	DUROU	Hervé	49716	0112
“	HERHEL	Olivier	15550	1503
“	TOURLOURAT	Michel	8826	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1010
“	POINSENET	Océane	126543	0111
Chargé de la vérification de la publicité	CHAUMERON	Jacques	8066	1504
Juge de faits	ESNAULT	Jean-Yves	6577	1504
Responsable Parcs	FOUCAULT	Gilbert	5517	1501
Médecin PC	LESPIAUCQ	Christine	46467	1602
Chronométrateur responsable	LAUNAY	Karine	53487	1504
Chargé relation presse	PIVERT	Laura	248730	1504
Secrétaire du meeting	GARDIA	Sophie	54158	1504

**Nota :** A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement particulier, et dans les éventuels additifs, sont déclarés compétents en tant que "juges de faits".

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 12<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS compte pour :

- Championnat de France des Rallyes Tout-terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A
- Trophée Rallye 4X4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B et T2B+
- Challenge 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B
- Challenge SSV pour les pilotes et copilotes du groupe SSV

### **1.3P. VERIFICATIONS**

#### **Vérifications administratives : le 27 avril 2018 de 16h00 à 18h30**

Lieu : Salle des DOUVES derrière la MAIRIE de CORBEILLES (en face du PC).

Les horaires de convocation aux vérifications administratives (CH A à respecter) seront mis sur le site du rallye le lundi précédent l'épreuve.

Un briefing écrit de la Direction de Course, un carnet d'itinéraire (si pas déjà retiré), et un carnet de bord y seront, entre autres, remis aux équipages.

Les concurrents ayant désormais un numéro attribué à l'année, ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule. L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Le lieu OBLIGATOIRE de déchargement et de rechargement des véhicules est le parking de LA SUCRERIE à CORBEILLES en GÂTINAIS

#### **Vérifications techniques : le 27 avril 2018 de 16h40 à 19h15**

Lieu : CORBEILLES Place de l'église sous la halle.

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé parking de LA SUCRERIE.

Dans le cas où un concurrent souhaiterait faire établir son passeport technique lors des vérifications techniques, il est indispensable, pour le bon déroulement du timing du vendredi, de le mentionner lors de l'engagement et de prendre impérativement rendez vous avec Sébastien VERRON portable, commissaire technique fédéral.

Les vérifications finales seront effectuées :  
Garage CATINOT Avenue de Bordeaux 45 490 CORBEILLES EN GÂTINAIS  
Taux horaire : 60 euros TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. : Demande d'engagement – Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 12<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 16 avril 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Sophie GARDIA  
358 Rue des Pinières  
45270 - LADON  
Tél 0679530269 Mail roux.gilles45@orange.fr

Pour rappel aux concurrents : conforme au chapitre IV « PARTICIPATIONS » paragraphe D « ENGAGEMENTS » des prescriptions générales FFSA

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagés est fixé à : 80 voitures maximum

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 500 euros\*
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 euros

\*Pour pilotes de l'ASA LOIRET : 450 euros

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (hormis pour les concurrents étrangers payant en cash).

Les demandes d'engagements devront être **COMPLETEMENT REMPLIES**. A défaut les demandes d'engagements seront considérées incomplètes.

Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement.

Les montants d'engagement seront mis en banque à la fin des vérifications.

#### 3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International).

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve.

### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

L'organisateur crée une catégorie particulière appelée LEGEND GROUP hors titre reconnu par le FFSA.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis construit avant 2001 (date de création du passeport technique),
- Année d'origine de la référence « constructeur » du moteur avant 2001
- Boite en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- Moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- Amortisseurs libres

le concurrent devra spécifier sur le bulletin d'engagement sa candidature dans cette catégorie qui sera validée lors des contrôles techniques

### 4.3P : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Un seul véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs assistance.

Pour ce véhicule, il sera obligatoire de coller, en haut et à gauche du pare-brise, le macaron « ASSISTANCE » fourni par l'organisation.

### 4.6 : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6 du règlement standard des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1<sup>er</sup> constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P: Description

Le 12<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS représente un parcours total de 276,33 km, dont 140,7 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

#### **Etape 1 Samedi 28 avril**

##### **1<sup>ère</sup> section**

ES 1	LA SUCRERIE 1	14,90 km
ES 2	C3M 1	12,00 km

### **2ème section**

ES 3 LA SUCRERIE 2 14,90 km

ES 4 C3M 2 12,00 km

### **3ème section**

ES 5 LA SUCRERIE 3 14,90 km

ES 6 C3M 3 12,00 km

### **Etape 2 Dimanche 29 avril**

#### **4ère section**

ES 7 PANNES 1 9 km

ES 8 ST MAURICE 1 11 km

#### **5ème section**

ES 9 PANNES 2 9 km

ES 10 ST MAURICE 2 11 km

#### **6ème section**

ES 11 PANNES 3 9 km

ES 12 ST MAURICE 3 11 km

Les horaires figurent en annexe « ITINERAIRE /TIMING»

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

#### **6.2.6P**

Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 26 avril 2018 de 8h30 à 18h30

Vendredi 27 avril 2018 de 8h30 à 16h00

**Les concurrents devront obligatoirement porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance. A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.**

Une surveillance sera effectuée par l'organisation dès le lundi, et plus particulièrement du jeudi 26 au vendredi 27 avril.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au collège des commissaires sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Un convoi en 4x4 ne sera organisé QUE si les conditions du terrain le permettent. A la discrétion de l'organisateur.

Départ parking camions de la sucrerie de CORBEILLES EN GÂTINAIS le vendredi 27 avril à 9H00.

Seuls les pilotes et copilotes y sont autorisés.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

#### **7.1.8P**

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu :

Café de l'UNION (TABAC/PMU)

6 place St Germain CORBEILLES

Horaires :

Jeudi 26 avril 2018 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Vendredi 27 avril 2018 de 8h30 à 12h30

## 7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :

### 7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- commissaires ou juges de faits : Combinaisons ou Chasubles orange avec fonction

### 7.5.1P rappel des règles spécifiques rallyes tout terrain

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégées et matérialisées pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

### **7.6. PARC FERME**

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes tout terrain.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### 10.1.1P

En plus de ces prix seront remis, pour un montant de 1000€, des primes « à la PERFORMANCE» ainsi qu'un prix « voitures LEGEND GROUP » réservé aux voitures T1A et T1B d'année 2000 maximum pour le châssis et d'année d'origine de la référence « constructeur » du moteur avant 2001 **(à indiquer sur le bulletin d'engagement)**

**-Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE.**

**(Joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement).**

**ATTENTION en absence du RIB lors de l'engagement, les prix ne seront pas distribués au concurrent.**

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 80 partants. Le montant réel sera corrigé en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 80 partants et pour 60 partants) par contre les primes PERFORMANCES et LEGEND GROUP sont invariables.

### **SUR LA BASE DE 80 PARTANTS**

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	180 €	145 €	110 €	80 €	75 €	65 €	55 €	45 €	755 €	
<b>Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ et SSV)</b>										
Si au moins 5 partants	410 €	320 €	225 €						3 820 €	
Si au moins 10 partants				180 €	135 €				1 260 €	
Si au moins 15 partants						100 €	75 €	45 €	880 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	<i>590 €</i>	<i>465 €</i>	<i>335 €</i>	<i>260 €</i>	<i>210 €</i>	<i>165 €</i>	<i>130 €</i>	<i>90 €</i>		
<b>Classe</b>	<b>Nbre de classes</b>									
	20									
Si au moins 3 partants	75 €								1 500 €	
Si au moins 5 partants		40 €							800 €	
Si au moins 7 partants			35 €						700 €	
									<b>Total</b>	<b>9 715 €</b>
									avec les prix particuliers	<b>10 715 €</b>



**SUR LA BASE DE 60 PARTANTS**

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	135 €	110 €	80 €	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	565 €	
<b>Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - SSV)</b>										
Si au moins 5 partants	305 €	240 €	170 €						2 860 €	
Si au moins 10 partants				135 €	100 €				940 €	
Si au moins 15 partants						75 €	55 €	35 €	660 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	440 €	350 €	250 €	195 €	155 €	125 €	95 €	70 €		
<b>Classe</b>	<b>Nbre de classes</b>	20								
Si au moins 3 partants	55 €								1 100 €	
Si au moins 5 partants		30 €							600 €	
Si au moins 7 partants			25 €						500 €	
									<b>Total</b>	<b>7 225 €</b>
									avec les prix particuliers	<b>8 225 €</b>

PRIMES PERFORMANCES scratch	25ème	35ème	45ème	avant dernier
ES2	100€			
ES5		100€		
ES8			100€	
ES11				100€

PRIMES « LEGEND GROUP »	1er T1A	2ème T1A	3ème T1A
	150€	100€	50€
	1er T1B	2ème T1B	3ème T1B
	150€	100€	50€

NOTA :

- Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.
- Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch et groupes
- Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe ou de classe et seront remis même en cas d'abandon
- Pas de cumul des primes du LEGEND GROUP avec d'autres prix
- Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation
- Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

**10.2.P**

**Coupes**

- 2 coupes aux 3 premiers du classement scratch et 1 coupe aux 7 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du classement Challenge 2RM (T1B/1 et T1B/2 confondus), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge SSV rallye (toutes classes confondues), 1 coupe aux 2 suivants,
- 1 coupe aux 3 premiers des voitures « LEGEND GROUP » en T1A et T1B,
- 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenges),
- 1 coupe « coupe des dames pilotes » pour la première pilote,
- 1 coupe « coupe des dames copilotes » pour la première copilote,
- 1 coupe au 1er équipage étranger,
- 2 coupes commissaires (2 bénéficiaires tirés au sort).